

Si vous complétez cette annexe, veuillez remplir et joindre également l'imprimé n° 1447-M-SD

Dénomination et adresse :																
Numéro SIRET de l'établissement à reporter impérativement																

EXONÉRATIONS ET ABATTEMENTS DEMANDÉS POUR LA CFE 2027 AUTRES QUE CEUX MENTIONNÉS SUR LE FORMULAIRE 1447 M

Si vous remplissez les conditions, veuillez indiquer l'exonération (CFE et/ou CVAE) pour laquelle vous désirez opter en cochant dans la partie droite les cases correspondant à votre choix (une seule ligne de choix possible)

EXONÉRATIONS ACCORDÉES SUR DÉLIBÉRATIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES			CFE		CVAE	
Entreprises de spectacles vivants (art. 1464 A-1° du CGI) ⑪			1		2	
Établissements de spectacles cinématographiques (art. 1464 A-3° à 4° du CGI) ⑫	- dont le nombre annuel d'entrées est inférieur à 450 000 (art. 1464A- 3° du CGI)		3a		4a	
	- dont le nombre annuel d'entrées est inférieur à 450 000 et qui bénéficient d'un classement « art et essai »		3b		4b	
	- autres que ci-dessus (art. 1464A- 4° du CGI)		3c		4c	
Jeunes entreprises innovantes, de croissance ou universitaires (art. 1466 D du CGI) ⑬			5		6	
Exonération en faveur des caisses de crédit municipal (art. 1464 du CGI)			7		8	
Médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires ruraux (art. 1464 D du CGI) ⑭			9		10	
Sociétés coopératives agricoles (art. 1464 E du CGI) ⑮			11		12	
Préciser le bien pour lequel l'exonération est demandée (adresse précise, n° de lot) :		13				
Pour chacun de ces biens, préciser par un pourcentage la proportion du local concerné affectée à l'activité exonérée :		14	%			
Activités gérées par des services d'activités industrielles et commerciales (art. 1464 H du CGI) ⑯			15		16	
Indiquer la date de début de gestion :		17				
Librairies ⑰	- indépendantes de référence (art. 1464 I du CGI)		18		19	
	- autres (art. 1464 I bis du CGI)		20		21	
Établissements situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (art. 1466 A-I du CGI) ⑱			22		23	
Établissements situés dans les zones de restructuration de la défense (art. 1466 A-I quinquies B du CGI) ⑲			24		25	
Disquaires indépendants (art. 1464 M du CGI) ⑳			26		27	
Exonération de 100 % de la valeur locative des installations antipollution passibles de taxe foncière et des matériels passibles de taxe foncière destinés à économiser l'énergie ou à réduire le bruit (art. 1518 A du CGI) ㉑			28			
Préciser le bien pour lequel l'exonération de CFE est demandée (adresse précise, n° de lot) :		29				
Abattement de 50 % de la valeur locative des biens passibles de taxe foncière affectés à des activités de recherche industrielle (art. 1518 A quater du CGI) ㉒			30			
Préciser le bien pour lequel l'exonération est demandée (adresse précise, n° de lot) :		31				

SUITE DES EXONÉRATIONS, PAGE SUIVANTE

EXONÉRATIONS ACCORDÉES DE DROIT SAUF DÉLIBÉRATIONS CONTRAIRES DES COLLECTIVITÉS LOCALES			CFE		CVAE	
Établissements situés dans les bassins d'emploi à redynamiser (art. 1466 A-I <i>quinquies</i> A du CGI) ②			32		33	
Établissements situés dans les départements d'outre-mer (art. 1466 F du CGI) : cocher le taux de l'abattement auquel vous avez droit : ③			34		35	
– Abattement taux normal 36 – Abattement taux majoré 37						
Option pour l'encadrement communautaire ④			38			
AUTRES EXONÉRATIONS DE DROIT			CFE		CVAE	
Exonération des diffuseurs de presse spécialistes (art. 1458 <i>bis</i> du CGI) ⑤			39		40	
Exonération temporaire en faveur des jeunes avocats (art. 1460-8° du CGI) ⑥			41		42	
Exonération de l'activité de production de biogaz, d'électricité et de chaleur par méthanisation, réalisée dans les conditions prévues à l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime (art. 1451-I-5° du CGI) ⑦			43		44	
Préciser le bien pour lequel l'exonération est demandée (adresse précise, n° de lot) :		45				
Exonérations de droit (et facultatives en cas de délibération de votre collectivité locale) des établissements situés dans :	- un bassin urbain à dynamiser (art. 1463 A du CGI) ⑧	46a		47a		
	- une zone de développement prioritaire (art. 1463 B du CGI) ⑨	46b		47b		
Préciser le bien pour lequel l'exonération est demandée (adresse précise, n° de lot) :		48				
Pour chacun de ces biens, préciser par un pourcentage la proportion du local concerné affectée à l'activité exonérée :		49	%	CFE	CVAE	
Exonération en faveur des communautés professionnelles territoriales de santé (art. 1461 A du CGI)			50		51	